

INTEGRATION: LUEURS A L'HORIZON LUXEMBOURGEOIS

"Il fut un temps où l'éducation spécialisée était l'essentiel; elle était affaire de personnes qui y étaient engagées: enfant et personnel. Aujourd'hui, elle disparaît progressivement derrière l'administration, la planification et la politique sociale. Elle s'est institutionnalisée, "socioétatisée" et, avec elle, l'enfant a été inscrit dans des écosystèmes artificiels aux risques aliénants, d'autant plus dangereux que l'enfant n'en est plus le mobile et le pôle, mais l'aliment grâce auquel le reste se justifie: l'argent, l'emploi, la politique économique, concrétisés par le prix de journée." (Professeur Robert LAFON)

A part les experts, qui se sont déjà prononcés la plupart pour une intégration de nos enfants handicapés dans la vie sociale et dans l'école voire les classes de l'enseignement scolaire, d'autres gens commencent, au Luxembourg, à se poser peu à peu des questions sur l'intégration des enfants handicapés dans le monde dit normal. Mario Hirsch s'est assez vertement indigné il y a quelques mois au "Letzeburger Land" que contrairement à ce qui se passe p.ex. aux Pays-Bas nos enfants mentalement handicapés restent enfermés dans les ghettos des centres HMC. Al Schmitz, au "Tageblatt" a rapporté en résumé les travaux d'un groupe d'experts de la Commission Economique Européenne qui s'était réuni à Rome au début du mois de décembre 1978 pour discuter précisément de l'opportunité et des modalités d'une intégration scolaire des handicapés dans l'école ordinaire, travaux auxquels j'ai participé moi-même, et qui, en général étaient favorables à une telle intégration. J'ai moi-même, à l'assemblée générale de la Ligue Luxembourgeoise pour le secours aux enfants, aux adolescents et aux adultes mentalement ou cérébralement handicapés, prononcé un discours, reproduit en résumé dans le numéro 14 (décembre 1978) du Bulletin de la Ligue, qui fut nettement "intégrationniste", du moins sur le plan social. Qu'il me soit permis d'en citer ici quelques passages.

L'orateur en vient à dire par exemple que les enfants déficients, outre leur droit à la seule scolarité ont aussi droit à être socialement admis dans leur milieu et parmi les autres enfants et parmi les adultes. Il est scientifiquement prouvé que pour les enfants